

## COMMUNE DE TRONGET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
05/02/2024

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN.

Excusés : Patricia RAYNAUD ; Laurent BRUN.

Pouvoirs : Patricia RAYNAUD donne pouvoir à Audrey GERAUD et Laurent BRUN donne pouvoir à Franck VALETTE.

Secrétaire de séance : Alain DETERNES

---

#### Avenant au bail commercial de la boulangerie entre la commune et la SARL « Les Amis des Mies » N°14/2024

---

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de diminuer le montant de provision sur charges qui est actuellement de 50.00 € HT ajouté au loyer du local de la boulangerie afin d'être au plus juste du montant réel de la Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères annuelle.

Il propose de fixer le nouveau montant à 20.00 € HT par mois et d'établir un avenant dans ce sens afin de modifier l'Article 8.2 du bail initial ; les autres articles restent inchangés.

Il est rappelé aux locataires que les divers entretiens annuels (chauffage, climatisation, ventilation...) du local restent à leurs charges directes comme mentionné dans l'article 8.1.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **De fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 à 20.00 € HT par mois le montant de provision sur charges du local de la boulangerie ;**
- **D'Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

ONT VOTE POUR : 14  
ONT VOTE CONTRE : 0  
SE SONT ABSTENUS : 0  
ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le 15 février 2024  
et publié le 16 février 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du  
conseil municipal,  
Fait à Tronget, le 14 février 2024

Le Maire,



**Jean-Marc DUMONT**

